



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ZEP

Question écrite n° 103937

## Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'attribution de 1 000 postes aux 250 collèges « ambition réussite ». Il semble que ces postes ont pu être dégagés par la suppression d'une demi-heure d'enseignement à tous les élèves de 4e et 5e . Aussi, il lui demande s'il envisage d'abandonner ces mesures de « compensation horaire » pour des tâches supplémentaires ou spécifiques à la charge des enseignants pour s'engager dans une politique d'éducation ambitieuse pour l'ensemble des jeunes.

## Texte de la réponse

Les moyens dégagés par l'heure récupérée au cycle central ont été affectés aux 249 réseaux « ambition réussite », composés de 249 collèges et des 1 600 écoles de leur secteur, dans le cadre du plan de relance de l'éducation prioritaire. Ils ont permis de déployer quelque 1 000 enseignants dont l'organisation du service est déterminée en fonction du projet de réseau. Ils interviennent en cohérence avec les activités des autres enseignants et, plus généralement, de tous les intervenants au sein du réseau. Les enseignants supplémentaires affectés dans les réseaux « ambition réussite » prennent part aux programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE). Ils peuvent co-intervenir dans les classes, partager leur service entre le premier et le second degré, intervenir dans le cadre de services croisés, en lien avec les maîtres surnuméraires du premier degré, prendre le service d'enseignants afin de permettre aux membres du réseau de profiter de la nouvelle organisation et de libérer du temps pour le travail en équipe... L'affectation d'enseignants supplémentaires expérimentés constitue un levier important pour mieux structurer les équipes pédagogiques, développer l'accompagnement et la formation des jeunes enseignants, permettre une concertation accrue et favoriser la mise en oeuvre de dispositifs innovants. Couplée à l'affectation de 3 000 assistants pédagogiques, d'un principal adjoint, d'une infirmière par réseau, cette mesure essentielle participe de la politique d'aide et de soutien pour la réussite des élèves les plus en difficulté et s'inscrit plus largement dans la politique nationale d'égalité des chances.

## Données clés

**Auteur :** [M. Kléber Mesquida](#)

**Circonscription :** Hérault (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103937

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 septembre 2006, page 9502

**Réponse publiée le** : 20 février 2007, page 1837